

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 7 novembre 2022, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
 Mme Nathalie Mercier, siège 2
 M. Roger Drouin, siège 3
 M. Frédéric Forgues, siège 4
 M. Éric Drouin, siège 5
 M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2211-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, dispense de lecture;

3- Administration générale

- 3.1 Autorisation de paiement des comptes;
- 3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 3.3 Dépôt des états comparatifs 2022;
- 3.4 Nomination du maire suppléant pour 2023;
- 3.5 Nomination des élus représentants des divers secteurs d'activité de la municipalité et sur les différents comités pour 2023;

4- Aménagement et urbanisme

- 4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;
- 4.2 Projet d'augmentation d'unités animales (porcines) Les élevages Jara inc;
- 4.3 Dérogation mineure – Lots 3 716 649 – 4 030 372, 4^e Rang Sud;
- 4.4 Acquisition de servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec et de TELUS - Prolongement du réseau rue Industrielle;

5- Loisirs et culture

Aucun sujet

6- Sécurité publique

Aucun sujet

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Services professionnels – Préparation des plans et devis en génie civil - Remplacement conduite sanitaire;
- 7.2 Mandater arpenteur géomètre - Remplacement conduite sanitaire;

8- Travaux publics

- 8.1 Vente du camion Inter 2009;
- 8.2 Entente pour l'entretien des chemins par le souffleur pour l'hiver 2022-2023;
- 8.3 Demande d'installation de nouveaux luminaires à Hydro-Québec;

- 9- Correspondance
- 10- Résumé des activités mensuelles
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

2211-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Administration générale

3.1 Autorisation de paiement des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comtes à payer;

2211-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges autorise la liste des comptes à payer du mois d'octobre totalisant 238 984,97 \$.

QUE la greffière-trésorière émet un certificat de crédits disponibles pour ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

3.3 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le premier état comparatif qui compare les revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 et les revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021.

	2022	2021
Revenus	2 299 079 \$	2 038 412 \$
Dépenses	<u>1 561 752 \$</u>	<u>1 328 048 \$</u>
Excédent	737 327 \$	710 364 \$

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le second état comparatif qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et les revenus et dépenses prévues par le budget de cet exercice.

	Prévision	Budget 2022
Revenus	2 364 716 \$	2 168 210 \$
Dépenses	<u>2 295 983 \$</u>	<u>2 168 210 \$</u>
Excédent	68 733 \$	- \$

3.4 Nomination du maire suppléant pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant;

2211-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

De nommer le conseiller Roger Drouin à titre de maire suppléant pour remplir les fonctions en l'absence de la mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5 Nomination des élus représentants des divers secteurs d'activité de la municipalité et sur les différents comités ou conseils pour l'année 2023

2211-187

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saints-Anges désire nommer des élus représentants dans les différents secteurs d'activités de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE la mairesse Carole Santerre représente le Conseil municipal dans les dossiers relatifs à la culture, aux communications et aux organismes communautaires.

QUE la conseillère Dolorès Drouin représente le Conseil municipal dans les dossiers se rattachant aux loisirs (adultes et événements), espaces publics, environnement et saines habitudes de vie.

QUE la conseillère Nathalie Mercier représente le Conseil municipal dans les dossiers en lien avec des activités loisirs (enfants, familles), l'éducation et bénévolat.

QUE le conseiller Roger Drouin représente le Conseil municipal dans les dossiers d'urbanisme, ressources humaines et campagne de financement.

QUE le conseiller Frédéric Forgues représente le Conseil municipal dans les dossiers se rattachant à la sécurité civile et publique.

QUE le conseiller Éric Drouin représente le Conseil municipal dans les dossiers reliés la voirie municipale.

QUE le conseiller Jocelyn Desrochers représente le Conseil municipal dans des dossiers se rattachant à l'accueil et à l'intégration.

QUE Carole Santerre soit nommé représentante de la Municipalité à la table de concertation des aînés (ées).

QUE les conseillers Éric Drouin et Roger Drouin soient nommés sur le comité consultatif d'urbanisme.

QUE la conseillère Dolorès Drouin soit nommée sur le comité de suivi de la politique familiale et des aînés.

QUE les conseillers Dolorès Drouin et Éric Drouin soient nommés sur le comité de développement de Saints-Anges inc.

QUE le conseiller Jocelyn Desrochers soit nommé représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office régionale d'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Aménagement et urbanisme

4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

4.2 Projet d'augmentation d'exploitation d'un lieu d'élevage - Les élevages Jara Inc

CONSIDÉRANT QUE Les élevages Jara propriété de M. Jean-René Couture, désire augmenter le nombre d'unités animales porcines de son entreprise dans la municipalité de Saints Anges;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de cheptel occasionne une augmentation de la production annuelle d'anhydride phosphorique supérieure à 3 200 kilogrammes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.4.1 et suivants (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*), ce projet est soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut demander à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'animer cette assemblée publique;

2211-188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Saints-Anges demande à la MRC de La Nouvelle Beauce de tenir une assemblée publique de consultation pour le projet d'augmentation d'exploitation d'un lieu d'élevage.

QUE le Conseil accepte de rembourser à la MRC tous les frais relatifs à cette consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Dérogation mineure – Lots 3 716 649 – 4 030 372, 4^e Rang Sud

Dérogation mineure soumise par le demandeur afin de permettre un projet de lotissement occasionnant la création d'un emplacement qui disposerait d'un frontage de 8,78 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à l'article 4.2.2 du Règlement de lotissement n° 174, qui prévoit que les emplacements non desservis par le réseau d'égout soit d'un frontage de 45 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme étudie le dossier et les membres recommandent au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation pour les raisons suivantes :

- Considérant le préjudice causé au propriétaire;
- Considérant qu'une modification au lotissement ne cause pas de préjudice aux voisins;
- Considérant que la demande de dérogation respecte les dispositions de l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2211-189

Après délibération des membres du Conseil, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-09-0006 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 Acquisition de servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec et de TELUS – Prolongement du réseau rue Industrielle

CONSIDÉRANT la demande de prolongement du réseau de distribution d'énergie électrique pour la rue Industrielle (Dossier HQ : 67019773-400115);

CONSIDÉRANT la responsabilité du promoteur de mandater arpenteur géomètre et notaire lors de l'acquisition de servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec et de TELUS;

2211-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges mandate Ecce Terra Arpenteurs-Géomètres, représenté par Mme Nadia Parent et Binet Carbonneau Notaires, représenté par M. Renald Binet.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saints-Anges, tous les autres documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, dont notamment l'acte de servitude affectant le lot 6 396 380 du cadastre du Québec.

QUE les frais et honoraires soit à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Loisirs et culture

Aucun sujet

6. Sécurité publique

Aucun sujet

7. Hygiène du milieu

7.1 Services professionnels – Préparation des plans et devis en génie civil - Remplacement conduite sanitaire

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 285 mètres de la conduite sanitaire, servitude 4, est planifiée pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Stantec comprend deux (2) volets :

- la conception, les plans, les devis et l'estimation pour les services en génie civil : montant forfaitaire de 20 500 \$
- étude faisabilité: taux horaires ±7 000 \$

2211-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services présentée par Stantec au montant forfaitaire de 20 500 \$.

QUE les services de consultation pour l'étude soient facturés selon le taux horaire présenté dans l'offre de services à concurrence de ± 7 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 Mandater arpenteur géomètre - Remplacement conduite sanitaire

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 285 mètres de la conduite sanitaire, servitude 4, est planifiée pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un arpenteur-géomètre sera nécessaire pour la réalisation des relevés topographiques;

2211-192

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE le Conseil municipal mandate Arpenteur Géomètre Stéphane Roy afin qu'il procède aux relevés topographiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Travaux publics

8.1 Vente du camion Inter 2009

CONSIDÉRANT la mise en vente du camion Inter 2009 au montant de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Camions Denis Lefebvre;

2211-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le conseil autorise la vente du camion Inter 2009 au montant de 60 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Entente pour l'entretien des chemins par le souffleur pour l'hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité de Saints-Anges et Dany Rodrigue travaux à forfait pour l'entretien des chemins par le souffleur par la résolution 2007-107;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire était fixé à 153,88 \$ pour l'année 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT l'inflation du prix du diesel ;

2211-194

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le taux horaire soit de 210 \$/heure pour l'année 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Demande d'installation de nouveaux luminaires à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges a fait l'acquisition de nouveaux luminaires;

2211-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de trois (3) nouveaux luminaires :

- rue Fecteau;
- rue Pouliot;
- rue du Rocher (cul-de-sac)

QUE le conseil municipal s'engage à payer les frais relatifs à cette installation.

QUE cette résolution abroge les résolutions 2203-052 et 2204-087.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Correspondance

10. Résumé des activités mensuelles

11. Période de questions

12. Levée de la séance

2211-196

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 51.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

(Signé) Caroline Bisson

Carole Santerre, Mairesse

Caroline Bisson,
Directrice générale et greffière-trésorière